

Les Cahiers de vacances JurisMedX

**Droits des patient·e·s sous le parasol - Comprendre ses droits
sans transformer chaque situation en procédure de guerre**

Laurence Petoud – Expert juridique
CAS Droits des patients & santé publique
www.jurismedx.ch – contact@jurismedx.ch



Cahier de vacances JurisMedX

Réviser autrement, entre soin, droit et situations concrètes

Avant de commencer

Bienvenue dans ce cahier de vacances JurisMedX.

Ici, pas de pavé indigeste, pas de théorie récitée pour cocher une case, pas de cas pratique artificiel qui sent la naphthaline académique. L'objectif est plus simple, et surtout plus utile : travailler à partir de situations concrètes, proches du terrain, pour apprendre à raisonner, repérer les risques et développer les bons réflexes.

Ce cahier a été conçu pour celles et ceux qui veulent comprendre ce qui se joue derrière une situation de soin, une demande de patient, un refus, une plainte, une transmission mal rédigée ou une décision prise dans l'urgence.

Parce qu'en pratique, les difficultés ne se présentent jamais avec une étiquette proprement collée dessus. Une situation apparemment clinique peut rapidement devenir juridique. Une question administrative peut révéler un problème de secret médical. Une demande familiale peut soulever une question de consentement. Une phrase écrite trop vite dans un dossier peut devenir, plus tard, une pièce importante.

JurisMedX part de cette réalité : le soin, le droit, l'éthique, la communication et la documentation ne vivent pas dans des tiroirs séparés.

Le concept du cahier

Ce cahier propose un parcours de révision fondé sur des cas, des exercices et des réflexes pratiques.

Chaque situation invite à se poser les bonnes questions :

- Que se passe-t-il réellement ?
- Qui est concerné ?
- Qui décide ?
- Qui doit être informé ?
- Quel est le risque clinique, juridique ou institutionnel ?
- Que faut-il documenter ?
- Quelle erreur faut-il éviter ?
- Quelle serait la bonne réaction dans un contexte réel ?

Le but n'est pas d'apprendre des réponses toutes faites. Le but est d'apprendre à réfléchir plus vite, plus clairement et plus solidement.



Vous pouvez aussi utiliser ce cahier comme support d'entraînement :

1. Lire la situation.
2. Identifier les faits importants.
3. Repérer le problème principal.
4. Lister les risques.
5. Choisir les actions utiles.
6. Formuler ce qui devrait être transmis ou documenté.
7. Comparer avec les pistes proposées.

La méthode JurisMedX

La méthode JurisMedX repose sur une idée simple : une bonne réponse commence par une bonne lecture de la situation.

Avant de chercher un article de loi, une procédure ou une solution, il faut comprendre ce qui se passe.

La méthode proposée dans ce cahier peut se résumer en quelques réflexes :

Observer

Quels sont les faits ?

Qui est impliqué ?

Qu'est-ce qui est certain ?

Qu'est-ce qui manque ?

Qualifier

S'agit-il d'un problème de consentement, de secret médical, de responsabilité, d'accès au dossier, de protection, de communication, de traçabilité ou de sécurité ?

Agir

Que faut-il faire immédiatement ?

Qui doit être informé ?

Quelle décision ne peut pas attendre ?

Documenter

Que faut-il écrire ?

Comment l'écrire de manière factuelle, utile et professionnelle ?

Quelle trace restera compréhensible plusieurs mois plus tard ?

Prévenir

Quelle erreur peut être évitée ?

Quel risque peut être réduit ?

Quelle clarification doit être faite ?



La promesse de ce cahier

Ce cahier ne promet pas de transformer une révision d'été en miracle académique.

Il promet mieux : vous aider à développer une façon de penser plus pratique, plus structurée et plus proche des situations réelles.

À la fin, l'objectif est que vous soyez plus à l'aise pour :

- analyser une situation concrète ;
- repérer les enjeux cachés ;
- faire le lien entre soin, droit et documentation ;
- éviter les automatismes dangereux ;
- poser les bonnes questions ;
- identifier les bons interlocuteurs ;
- comprendre pourquoi une phrase, une décision ou une omission peut compter.

Réviser avec JurisMedX, ce n'est pas réciter pour oublier.

C'est apprendre à reconnaître les situations qui méritent qu'on s'arrête, qu'on réfléchisse, et qu'on trace proprement.

À retenir

Dans le doute, ce cahier vous invite à revenir à quelques questions simples :

- Le patient comprend-il la situation ?
- A-t-il donné son accord ?
- Qui a le droit de savoir ?
- Qui a le droit de décider ?
- Le risque a-t-il été identifié ?
- L'information a-t-elle été transmise ?
- La décision a-t-elle été documentée ?
- La trace écrite serait-elle compréhensible demain, dans six mois, ou devant une autorité ?

Ces questions ne règlent pas tout.

Mais elles évitent déjà beaucoup de dégâts.



Pour aller plus loin

Ce cahier fait partie des ressources JurisMedX.

D'autres supports permettent d'approfondir les thèmes abordés :

- cas pratiques complémentaires ;
- QCM et quiz ;
- flashcards ;
- cartes mentales ;
- fiches pratiques ;
- tableaux de jurisprudence ;
- ressources méthodologiques.

Besoin de plus de cas pratiques ?

Consultez les ressources complémentaires JurisMedX.

Besoin de vous entraîner avec des QCM ?

Accédez aux séries thématiques disponibles.

Besoin de mémoriser autrement ?

Découvrez les flashcards et cartes mentales.

Besoin d'approfondir un thème ?

Explorez les autres ressources JurisMedX.

Comment lire les cas ?

Avec une petite grille répétée dans tout le cahier :

- Situation
- Question principale
- Points d'attention
- Ce qu'il faut faire
- Ce qu'il faut éviter
- Trace écrite / raisonnement juridique
- Réflexe JurisMedX



Introduction

Un patient informé est moins seul

Les droits des patient·e·s ne sont pas réservés aux juristes, aux médecins, aux directions d'hôpitaux ou aux personnes qui lisent les lois cantonales par passion nocturne.

Ils concernent chaque personne prise en charge.

Être patient·e, ce n'est pas perdre sa capacité de poser des questions.

Ce n'est pas devenir un dossier.

Ce n'est pas devoir tout accepter sans comprendre.

Ce n'est pas non plus avoir tous les droits sans aucune limite.

Les droits des patient·e·s servent à organiser une relation plus claire entre la personne soignée et les professionnel·le·s.

Ils permettent notamment de comprendre :

- le droit à l'information ;
- le consentement ;
- le refus de soins ;
- l'accès au dossier ;
- le secret médical ;
- la représentation ;
- les directives anticipées ;
- les démarches possibles en cas de plainte.

Ce cahier propose une version JurisMedX : simple, concrète, sans dramatisation inutile.

Phrase JurisMedX :

Connaître ses droits ne sert pas à déclarer la guerre.

Cela sert d'abord à poser les bonnes questions.

Mode d'emploi

Ce cahier peut être utilisé par :

- patient·e·s ;
- proches ;
- étudiant·e·s ;
- apprenti·e·s ;
- soignant·e·s ;
- professionnel·le·s administratifs ;
- personnes en formation ;
- associations ;
- personnes qui veulent comprendre sans passer par un roman juridique.

Ce cahier ne remplace pas un conseil individualisé.

Il donne des repères généraux.



Les droits essentiels

1. Le droit à l'information

Un patient doit pouvoir comprendre ce qui lui est proposé.

L'information doit porter notamment sur :

- le diagnostic ou la situation ;
- le traitement proposé ;
- les risques importants ;
- les alternatives ;
- les conséquences prévisibles ;
- les suites ;
- les conséquences d'un refus.

L'information doit être adaptée.

Elle ne sert à rien si elle est donnée dans un langage incompréhensible.

Phrase à retenir :

Informé, ce n'est pas déverser.

C'est rendre compréhensible.

2. Le droit de consentir

Le consentement est l'accord donné à un soin ou à un acte.

Il suppose :

- une information suffisante ;
- une capacité de discernement ;
- une compréhension réelle ;
- une absence de pression ;
- une décision claire.

Le consentement peut être écrit, oral ou déduit selon les situations, mais plus l'acte est important, plus la trace devient essentielle.

3. Le droit de refuser

Un patient capable de discernement peut en principe refuser un traitement, même si ce refus paraît risqué ou peu raisonnable à l'équipe.

Mais ce refus doit être éclairé.

Il faut donc s'assurer que la personne :

- comprend la situation ;
- comprend les risques ;
- comprend les alternatives ;
- exprime une volonté claire.

Phrase JurisMedX :

Le droit de décider inclut parfois le droit de décider autrement que l'équipe ne l'aurait souhaité.



4. Le droit au secret

Les informations de santé sont confidentielles.

Le secret protège le patient contre les transmissions non autorisées.

Il concerne :

- diagnostic ;
- traitement ;
- hospitalisation ;
- résultats ;
- informations administratives sensibles ;
- données familiales ;
- confidences ;
- contexte de prise en charge.

Le fait d'être proche ne suffit pas toujours à obtenir des informations.

5. Le droit d'accès au dossier

Le patient peut demander à consulter son dossier ou à en obtenir copie selon les règles applicables.

Le dossier permet de comprendre :

- les examens ;
- les traitements ;
- les décisions ;
- les transmissions ;
- les événements ;
- l'information donnée ;
- les suites.

Mais l'accès peut parfois nécessiter des vérifications ou des limitations, par exemple en présence de données concernant des tiers.

6. Le droit d'être représenté dans certains cas

Lorsque la personne ne peut pas décider elle-même, il faut identifier qui peut la représenter selon les règles applicables.

Il peut s'agir notamment :

- d'un représentant thérapeutique ;
- d'un proche habilité selon le cadre légal ;
- d'un curateur selon son mandat ;
- d'une autorité dans certaines situations ;
- d'une personne désignée dans des directives anticipées.

Erreur classique :

Penser que "personne de contact" signifie automatiquement "personne qui décide".

Ce n'est pas forcément le cas.



7. Le droit de se plaindre ou de demander des explications

Un patient peut demander des explications.

Il peut écrire à l'établissement.

Il peut demander son dossier.

Il peut solliciter une médiation selon le cadre.

Il peut saisir certaines autorités.

Il peut demander une indemnisation si les conditions sont réunies.

Mais toutes ces démarches ne sont pas identiques.

Phrase JurisMedX :

Plainte, réclamation, médiation, recours et demande d'indemnisation ne sont pas le même animal juridique.

Mini-cas 1 – “Je veux mon dossier”

Situation :

Une patiente demande son dossier médical. On lui répond qu'elle doit expliquer pourquoi.

Questions :

1. La demande doit-elle être motivée ?
2. Que faut-il vérifier ?
3. Quelles limites peuvent exister ?
4. Comment répondre ?

Pistes :

Il faut vérifier l'identité, la procédure, le type de documents demandés et les éventuelles données de tiers. Mais une exigence générale de justification peut être problématique si elle n'a pas de base.

Réponse possible :

Votre demande sera traitée selon la procédure applicable. Une vérification d'identité est nécessaire afin de garantir la confidentialité des données. Certaines informations peuvent devoir être examinées avant transmission, notamment en présence de données concernant des tiers.

Mini-cas 2 – “Ma fille veut savoir”

Situation :

Un patient adulte capable de discernement est hospitalisé. Sa fille appelle et demande le diagnostic.

Questions :

1. La fille a-t-elle automatiquement droit à l'information ?
2. Que peut faire l'équipe ?
3. Que peut décider le patient ?

Pistes :

Le patient peut autoriser la transmission. Sans accord ou base valable, l'information ne doit pas être transmise automatiquement.



Réflexe :

Le lien affectif ne remplace pas l'accord du patient.

Mini-cas 3 – “Je refuse l'opération”

Situation :

Un patient refuse une intervention. Le médecin estime que le refus est dangereux.

Questions :

1. Le patient comprend-il ?
2. L'information a-t-elle été donnée ?
3. Quels risques doivent être expliqués ?
4. Que faut-il documenter ?

Pistes :

Un refus capable et éclairé doit être pris au sérieux. Il faut documenter l'information donnée, la compréhension, le refus et les suites proposées.

Les 12 pièges fréquents

1. Croire qu'un patient doit toujours obéir.
2. Penser que la famille décide toujours.
3. Confondre personne de contact et représentant.
4. Oublier la capacité de discernement.
5. Croire qu'un mineur ne comprend jamais.
6. Donner trop d'informations au téléphone.
7. Exiger une justification inutile pour le dossier.
8. Oublier les données de tiers.
9. Confondre plainte et demande d'indemnisation.
10. Penser qu'une complication prouve une faute.
11. Oublier de demander des explications avant d'accuser.
12. Croire que le secret disparaît au décès.

Questions utiles pour les patient·e·s

Avant un soin :

- Que va-t-on me faire ?
- Pourquoi ?
- Quels sont les risques importants ?
- Quelles sont les alternatives ?
- Que se passe-t-il si je refuse ?
- Qui fera l'intervention ?
- Que dois-je surveiller après ?
- Où puis-je obtenir les informations écrites ?



Pour le dossier :

- Comment demander mon dossier ?
- À qui adresser la demande ?
- Sous quel format ?
- Dans quel délai ?
- Que faire si je ne comprends pas une note ?
- Certaines données peuvent-elles être limitées ?

En cas de problème :

- Que s'est-il passé ?
- Qui peut m'expliquer ?
- Puis-je demander un entretien ?
- Puis-je obtenir mon dossier ?
- Quelle voie est adaptée ?
- Qu'est-ce que je veux obtenir : explication, correction, excuse, indemnisation, changement de pratique ?

Mémo final

Les droits des patient·e·s reposent sur quelques idées fortes :

- comprendre ;
- consentir ;
- refuser ;
- être respecté ;
- préserver sa sphère privée ;
- accéder à son dossier ;
- être représenté si nécessaire ;
- demander des explications ;
- agir par la bonne voie.

Formule JurisMedX :

Un patient n'est pas un figurant dans son propre dossier.

Il reste au centre de la décision qui le concerne.

JurisMedX

Une méthode, plusieurs terrains.



Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 6 |
| Un patient informé est moins seul | 6 |
| Mode d'emploi | 6 |
| Les droits essentiels | 7 |
| 1. Le droit à l'information..... | 7 |
| 2. Le droit de consentir | 7 |
| 3. Le droit de refuser | 7 |
| 4. Le droit au secret | 8 |
| 5. Le droit d'accès au dossier | 8 |
| 6. Le droit d'être représenté dans certains cas..... | 8 |
| 7. Le droit de se plaindre ou de demander des explications..... | 9 |
| Les 12 pièges fréquents | 10 |
| Questions utiles pour les patient·e·s..... | 10 |
| Mémo final..... | 11 |